



Avancement de carrière Au Conseil régional du Centre : Les ratios promus-promouvables

La loi du 19 février 2007 modifie les règles d'avancement de grade, c'est-à-dire les possibilités, pour chaque fonctionnaire, d'évoluer dans sa carrière en changeant de grade à l'intérieur du même cadre d'emploi.

La Région Centre propose des ratios à 30 % pour la plupart des grades. Cela signifie que **chaque année, seul un agent sur trois pourra évoluer dans sa carrière** alors que jusqu'à présent, certains grades étaient accessibles à 100%.

Ces propositions de ratios sont parmi les plus basses de la fonction publique territoriale.

Les **risques** liés à l'adoption de ratios trop faibles sont nombreux :

- Le plafonnement des carrières est une des principales causes de stress dans la fonction publique territoriale.
- L'impossibilité pour la collectivité de valoriser des agents méritants.
- La perte d'attractivité de la collectivité, en particulier pour des postes à forte technicité.
- Le développement du recours aux contractuels pour éviter ces blocages.

De plus, l'**évaluation** repose totalement sur le N+1 alors qu'aucun **contrôle des qualités managériales**, ni des compétences techniques n'est possible ni envisagé, tant au siège que dans les lycées. Ceci alors que la cassure entre cadres dirigeants et agents exécutants (toutes catégories confondues) est déjà particulièrement forte : manque de reconnaissance, manque de prise de responsabilités des managers, perte de confiance réciproque ...

Propositions des syndicats CFDT, CGT, FO, FSU et UNSA

- Des ratios entre 50 et 75 % (100 % en cas de réussite à un examen professionnel) offrant des perspectives de carrières décentes pour les agents et préservant l'attractivité de la Région,
- La mise en place d'une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences appliquée avec transparence et informations aux agents concernés par un avancement de carrière,
- Un suivi renforcé des procédures d'évaluation et des évaluateurs, accompagné d'un bilan annuel présenté en CTP,
- La mise en place d'évaluation à 360 ° des N+1 par leurs agents.

Nous, agents du Conseil régional du Centre, refusons une politique RH basée uniquement sur une logique financière qui cherche à faire des économies sur le dos des agents.

